AXXON

PHYSICAL THERAPY IN BELGIUM

Réglementation de la vente de gel hydroalcoolique

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, un arrêté royal limitant la vente des solutions hydroalcooliques aux professionnels des soins de santé est entré en vigueur ce 18 mars.

Il sera valable durant 6 mois et a pour but d'éviter les stockages abusifs et inutiles.

Qui a besoin de gel ?

- Les personnes qui se retrouvent dans des situations où il n'est pas possible d'avoir accès aux moyens habituels de désinfection (eau + savon).
- Celles et ceux qui dans le cadre de leur travail sont en contact régulier avec du public, sans accès à un évier et à du savon (caissières, chauffeurs de transport en commun, prestataires de soins avec activité « itinérante » comme les kinésithérapeutes ou les infirmières en visite à domicile, …).
- Les personnes résidentes (personnes âgées) qui reçoivent des visites régulières et qui n'ont pas la possibilité de permettre à leurs visiteurs d'avoir accès à de l'eau et à du savon.
  Ce groupe est de plus une cible critique dans le contexte actuel.

Il est nécessaire de rappeler que le gel ne doit remplacer l'eau et le savon que si ces derniers ne sont pas disponibles.

Prescription

Tous les prestataires de soins qui disposent d'un numéro INAMI (texte AM) peuvent prescrire du gel hydroalcoolique. Cela comprend donc également les kinésithérapeutes : bien que ce ne soit pas habituel, les circonstances font que certaines procédures doivent être adaptées.

Méthode

Une simple feuille sur laquelle le kinésithérapeute apposera son cachet et indiquera son numéro INAMI sera suffisante pour faire office de prescription.

Quantité

Un flacon contient en général 100 ml, mais cela peut varier en fonction des disponibilités.
Veillez à limiter les prescriptions à maximum 250 ml, d'autant que de nouvelles sources d'approvisionnement seront bientôt disponibles, ce qui garantira des apports suffisants et permettra de diminuer les tensions qui existent à l'heure actuelle.

AXXON, Physical Therapy in Belgium vzw - asbl
Ondernemingsnr. - N° entreprise: 0820 241 502
BE22 3300 7227 4047
Imperiastraat 16 - 1930 ZAVENTEM
02 709 70 80 - axxon@axxon.be
www.axxon.be